

DPAA.BH.KH.8.11.91
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

93-698 DU 27 DECEMBRE 1993
DECRET N° ~~93/315~~ DGFP.DGCA.SAV.F.
accordant une bonification d'un échelon à
Monsieur MASSENGO (Abel) Inspecteur de l'En-
seignement Primaire de 5^e échelon des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
Monsieur MASSENGO (Abel)
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;

Vu la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

Vu l'acte n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.G.B.

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fi-
xant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 82/256 du 24 Mars 1982 accordant des avan-
tages particuliers au personnel des services sociaux (Enseignement) ;

Vu le décret n° 93/315 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement de transition ;

Vu le décret n° 93/322 du 19 Juillet 1993 portant organisation
des intérim des ministres ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives ;

Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage
des effets financiers des avancements et des révisions des situations
administratives ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 91/348/MTSS.DGFP.DGPCE.SAV.F. du 9 Mai 1991
portant promotion au titre de l'année 1990 de certains Inspecteurs
de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) en tête : MPOUATSAY (Maurice) ;

Vu la lettre de préavis de mise à la retraite n° 742/DGFP.
DGPCE.SRD du 19 Décembre 1990 ;

(/ E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 82/256 du 24 Mars 1982 notamment en son article 5 point n° 1 susvisé, un échelon est accordé à Monsieur MASSENGO Abel, Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 5è échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) précédemment en service à l'Inspection de l'Enseignement Primaire de Makélékélé - Brazzaville

ARTICLE 2 : L'intéressé est promu au 6è échelon de son grade indice 1400 pour compter du 1er Juin 1990 ACC = Néant.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Décembre 1993

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,
INTERESSE

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES;

Jean Prosper ECYCO.-

Général Jacques Joachim YHOUBY-OPANGO.-

AMPLIATIONS :

JORC 1
SGG/EC 2
D.G.B. 2
DGCF 2
IGE 1
CRF 2
DPAA/SF 3
DOSSIER DGCA 2
DOSSIER DPAA 2
INTERESSE 1.-